

L'Etat protège l'institution catholique... Rendez l'argent à l'Ecole publique !

Brest, le 22 avril 2025

Depuis février 2025 et les mensonges de François Bayrou pour protéger Notre-Dame-de-Bétharram, les témoignages mettant en cause l'enseignement catholique se multiplient et visent de nombreux établissements privés sous contrat. Violences physiques, agressions sexuelles, comportements racistes et homophobes de la part de personnels : les faits sont accablants. Un grand nombre d'acteurs sont auditionnés par la Commission d'enquête parlementaire « Spillebout-Vannier », après une omerta qui aura duré des années.

Pendant ce temps, la Vème République continue de verser 12 à 15 milliards d'euros d'argent public tous les ans aux établissements privés sous contrat en violation totale du principe de Laïcité.

La ministre Elisabeth Borne annonce un renforcement des « contrôles », c'est-à-dire la dotation de fonds publics supplémentaires visant à contrôler les crimes et abus sexuels dans les écoles privées confessionnelles. Ainsi la loi Debré continue de détourner les fonds dont l'enseignement public a besoin dans tous les départements, là où aujourd'hui les personnels et les parents d'élèves refusent les fermetures de classes, produits du budget Bayrou.

Plus de contrôles ? A Bétharram, il n'y a eu aucun contrôle ces trente dernières années. Aucun... sauf pour les lycées musulmans sous contrat. Quatorze contrôles pour le lycée Averroès de Lille qui a vu son contrat rompu avec l'Etat sur décision du préfet, et sans préavis.

L'établissement Stanislas (Paris) a fait l'objet d'un contrôle. Plus exactement d'une enquête de l'Inspection générale, supervisée par Caroline Pascal, actuellement numéro 2 du ministère. Le rapport parle « *des propos tenus lors de conférences d'éducation à la sexualité sur les dangers de la contraception* ». Des religieux y donnent des cours, on y apprend aux femmes à « cacher leur corps ». Plusieurs élèves ont témoigné de comportements homophobes et racistes de la part des personnels, mais Caroline Pascal a tout juste admis que le lycée parisien ne respectait pas la loi en obligeant tous ses élèves à suivre un cours d'éducation religieuse. Cette ex-chef de l'inspection générale s'est exprimée dans les médias et devant la commission d'enquête parlementaire pour relativiser les accusations... « *Le bazooka qui consiste à supprimer le contrat d'association, on ne le sort pas à la première alerte* », a-t-elle déclaré, malgré les multiples révélations sur Stanislas.

Au nom du « caractère propre » des établissements privés, qu'ils soient contrôlés ou pas, l'Etat continue de protéger l'institution catholique. Les subventions sont maintenues et les contrats d'association jamais rompus. Avertie des graves dérives au sein de Stanislas, Valérie Pécresse n'a jamais voulu stopper ses subventions facultatives. En plus des dotations de fonctionnement de 1,3 million d'euros, la région est allée « au-delà des obligations légales » avec 487 000 euros supplémentaires en juillet 2023 ! Quant à la mairie de Paris, après l'avoir suspendue « dans l'attente de clarifications », elle a finalement rétabli sa subvention annuelle de 1,3 million d'euros. **Pour rappel, 500 classes ont été fermées à Paris en 3 ans dans l'enseignement public, et le rectorat compte supprimer 110 postes d'enseignants dans le primaire et 92 dans le secondaire à la rentrée 2025.**

Comme le dit notre syndicat national de corps d'inspection FO (le SNCI-FO) : « *Il y a un risque que d'importants moyens publics soient consacrés à contrôler l'école privée, pour contribuer à son attractivité* ». Plus que jamais le respect de la Loi de 1905 pose la nécessité de l'abrogation de la loi Debré.

Que les sommes astronomiques reçues par les Stanislas, Bétharram et tous les autres soient immédiatement restituées au budget de l'Etat pour financer l'Ecole publique étranglée par les suppressions de postes !